

RÈGLEMENT DE L'ÉPREUVE

Cabourg Para Triathlon Normandie Event 2026

Article 1 : RGF (Règlement Général Fédéral)

Les participants au championnat de France de Paratriathlon doivent se conformer à la [Réglementation sportive 2026](#), [à la réglementation des épreuves nationales](#), [aux règles FFTri pour la classification](#).

L'inscription à l'épreuve implique pour chaque concurrent l'acceptation sans réserve de se conformer à ce règlement et aux instructions qui seront données par l'organisateur de course et l'arbitre principal le jour de la course.

Article 2 : PRESENTATION

Cabourg Para Triathlon Normandie Event est un événement d'envergure qui servira de support au Championnat de France de Para triathlon, le dimanche 04 Octobre 2026 et à la finale de la triathlon séries, Championnats de France des clubs D1 et D2 le samedi 03 Octobre 2026

En parallèle, deux épreuves S seront proposées aux Hommes le samedi 03 octobre et aux Femme le samedi 03 octobre .

Article 3 : PROGRAMME

Dimanche 04 Octobre 2026 :

- **Championnat de France de Paratriathlon**
 - PTWC :
 - PTWC 1 H et F : **13h15**
 - PTWC 2 H: **13h18**
 - PTWC 2 F : **13h18'38**
 - PTVI
 - PTVI B1 H et F : **14h00**
 - PTVI B2-B3 H : **14h02'51**
 - PTVI B2-B3 F : **14h03'21**
 - PTS

- PTS 2,3,4,5 F : **14h10**
- PTS 2,3,4,5 H : **14h25**
- PTS 7,8 + open : **14h30**

Article 4 : HORAIRES

	Check-in Parc à vélo	Briefing	Départ	Check out Parc à vélo	Podium au Village
Course PTWC	11h15 - 13h00	13h00	13h15	16h - 17h30	16h30
Course PTVI	11h15 - 13h45	13h45	14h00	16h - 17h30	16h30
Course PTS	11h15 - 14h00	14h00	14h10	16h - 17h30	16h30
Course Open	11h15 - 14h15	14h15	14h30	16h - 17h30	16h30

*Ces horaires sont susceptible d'être modifié par l'organisateur et par la fédération (FFTri)

Article 5 : ÉPREUVE

Course Para triathlon :

Cette course est ouverte aux **licenciés** et **non licenciés** avec une licence expérience (nés en 2012 et avant). Seuls les détenteurs d'une licence FFTri, classifiés, pourront prétendre au titre de champion de France de Para triathlon de leur catégorie.

Le format proposé est le suivant : **750 m de natation, 20 km de vélo, 5 km de course à pied.**

Détails du parcours :

- **Natation (750 m) :** 1 boucle avec un **départ en ligne depuis la plage.**
- **Vélo (20 km) :** 5 tours d'un **circuit de 4 km**, sur **route totalement fermée à la circulation.**
- **Course à pied (5 km) :**

Licence expérience

La Licence expérience est obligatoire pour toute personne non titulaire d'une licence FFTRI Compétition, qui souhaiterait participer à une manifestation sportive affiliée à la FFTRI (Gratuit pour les licences ITU, 7€ pour le S). Il sera à souscrire lors de l'inscription après avoir répondu au **Formulaire Info Santé** ou pour les mineurs, au **Questionnaire de Santé**.

Formulaire Info Santé / Questionnaire santé

Depuis le 1er janvier 2024, le **Formulaire Info Santé** remplace le certificat médical pour les participants majeurs sur toutes les épreuves affiliées à la FFTRI. Ce formulaire doit être complété lors de l'inscription en ligne ou au moment de l'achat du Pass Compétition. À défaut, il devra impérativement être présenté le jour de la course.

Les licenciés des fédérations affiliées à **World Triathlon (ex-ITU)** sont également tenus de remplir ce formulaire et de présenter leur licence, qui sera contrôlée par l'organisation le jour de l'épreuve (Gratuit pour : Allemagne, Angleterre, Belgique, Espagne, Italie, Luxembourg, Norvège, Pays-Bas, Portugal, République Tchèque, Suède, Suisse, Tahiti).

Pour les **participants mineurs**, un **questionnaire de santé** accompagné d'une **attestation parentale signée** est requis. Si ce document n'a pas été transmis à l'inscription, il devra obligatoirement être présenté le jour de l'épreuve. ⚠ En cas de réponse positive au questionnaire, un certificat médical sera exigé.

Durant les épreuves, il sera formellement interdit d'emprunter les différents parcours si vous n'êtes pas en position de course.

Article 6 : RETRAIT DES DOSSARDS

Le retrait du dossard, situé aux jardins du casino, est subordonné à la présentation d'une pièce d'identité.

1 seul dossard sera fourni par l'organisateur, il sera donc nécessaire de prévoir une ceinture porte dossard.

Article 7 : NATATION - CYCLISME – COURSE À PIED

Lieu : Plage de Cabourg (Zone surveillée)


Cf [Réglementation des Épreuves Nationales](#)

Article 8 : ARRIVÉE

Un concurrent est officiellement considéré comme arrivé dès qu'une partie de son torse franchit verticalement la ligne d'arrivée.

En cas d'arrivée serrée (au sprint), le **pointage manuel effectué par les officiels** fait foi sur le chronométrage électronique.

Il est impératif que chaque athlète veille à garder son **numéro de dossard visible** jusqu'à la fin de l'épreuve, afin de garantir son classement. En cas de doute ou de litige, il appartient au concurrent de se présenter à l'arbitrage pour confirmer son identification.

 Il est strictement interdit de franchir la ligne d'arrivée accompagné d'une personne non inscrite à la course, sous peine de disqualification.


*Après avoir franchi la ligne d'arrivée, les concurrents devront **quitter rapidement la zone d'arrivée** afin de garantir une bonne circulation et d'éviter tout encombrement.*

*L'accès à cette zone sera **strictement réglementé** afin de limiter le nombre de personnes présentes. Pour des raisons de sécurité, **les parents des participants mineurs** pourront récupérer leur enfant uniquement à **la sortie de la zone d'arrivée**.*

Article 9 : DOSSARD ET CHRONOMÉTRAGE

Le port de la **ceinture porte-dossard à trois points** est **obligatoire**, conformément à la réglementation fédérale (RGF). Le dossard fourni par l'organisateur doit être porté **sans être plié ni découpé**.

Chaque participant recevra une **puce de chronométrage**, à fixer à la **cheville gauche**.

 En cas de non-restitution à l'arrivée, une **facturation de 60 €** sera appliquée au concurrent.

Article 10 : ARBITRAGE ET SÉCURITÉ

En toutes circonstances, les participants s'engagent à respecter les décisions des **arbitres fédéraux**, de l'**organisateur** et du **médecin de course**.

Sur avis médical, l'organisateur se réserve le droit d'**arrêter un concurrent jugé inapte à poursuivre l'épreuve**, dans l'intérêt de sa sécurité.


Article 11 : PÉNALITÉS

Toute infraction (hors disqualification) commise entre la procédure de départ et la fin de la deuxième transition peut entraîner une **pénalité de temps**

Les infractions liées au **port du dossard** ne sont pas concernées par cette règle.

L'athlète sanctionné **ne sera pas averti verbalement**. À l'entrée de la Penalty Box, les numéros des concurrents pénalisés seront **affichés sur un tableau visible**, dès que possible et **au plus tard avant leur dernier passage devant ce panneau**.

Il appartient au concurrent sanctionné de **se présenter de sa propre initiative** dans la zone pour y effectuer sa ou ses pénalités. En cas de parcours en plusieurs boucles, la pénalité peut être réalisée **à n'importe quel tour**.

 Tout athlète n'ayant pas exécuté sa ou ses pénalités sera **automatiquement disqualifié** lors de la validation des résultats.

Article 12 : RESPONSABILITÉ

L'organisation **ne pourra être tenue responsable** en cas d'accident corporel ou matériel survenant du fait du **non-respect du Code de la Route**, ou des **consignes de sécurité** émises par l'organisation, les signaleurs, les forces de l'ordre (Police et Gendarmerie).

Le compétiteur s'engage à être couvert par une police d'assurance "responsabilité civile" concernant les dégâts occasionnés à autrui.

Article 13 : VOL ET MATÉRIEL

L'organisation décline toute responsabilité concernant le vol ou la dégradation du matériel des concurrents.

Article 14 : MÉDIAS & DROIT A L'IMAGE

Par son inscription, le participant autorise l'organisateur, ses partenaires, les médias à utiliser les photos sur lesquelles il pourrait apparaître lors de la journée de l'événement.

L'utilisation de ces images ne pourra en aucun cas porter atteinte à la vie privée ou à la réputation du participant.

Pour les mineurs, la présence d'un parent sera obligatoire sur la ou les photos. Ces images seront diffusées sur l'ensemble des supports de communication existants à la date de l'épreuve et tous ceux pouvant être créés ou apparaître à l'avenir.

Des photos pourront être cédées à des partenaires dans le cadre de la communication de l'épreuve. Aucune autre cession ne sera faite sans l'accord du participant

Article 15 : FRAUDE & IDENTITÉ

Tout concurrent participant à une épreuve et usurpant l'identité d'un tiers, ou faisant une fausse déclaration d'identité ou d'âge, sera disqualifié et fera l'objet de poursuites.

Article 16 : INSCRIPTIONS

Une inscription sera définitive et prise en compte lorsque la totalité des pièces demandées sera reçue et validée par l'organisateur, et cela conformément aux dates mentionnées. L'organisateur se réserve le droit de refuser toute inscription dès le nombre maximum de concurrents atteint et la date butoir dépassée. Le nombre d'inscrits sera régulièrement indiqué sur le site internet de l'organisateur.

Article 17 : ANNULATION DU FAIT DE L'ORGANISATEUR

Si des conditions particulières conduisent à l'annulation de la partie natation, celle-ci sera remplacée par une course à pied, dont la distance sera de 2,5 km, et le triathlon deviendra un duathlon.

Si pour quelque raison que ce soit le triathlon devait être annulé, l'organisateur s'engage à rembourser les concurrents inscrits à hauteur des sommes versées au bénéfice de l'organisateur, déduction faite des sommes engagées et dépensées pour l'organisation de l'épreuve.

Article 18 : ANNULATION DU FAIT DE CONCURRENT

Toute inscription est définitive et non remboursable

La **Bourse aux dossards** permet aux participants de revendre leur dossard via la plateforme, offrant ainsi une nouvelle chance aux personnes intéressées.

Le **transfert de dossard** permet à vos participants de céder leur place à une autre personne de leur choix. La personne qui reprend le dossard devra saisir ses informations personnelles pour mettre à jour le dossier et régler les frais de transfert.

Article 19 : ACCEPTATION

Le présent règlement devra obligatoirement être accepté, pour validation de votre inscription en ligne.

Article 20 : REMISE DES PRIX

La présence à la cérémonie de remise des prix est obligatoire pour prétendre obtenir trophées et cadeaux.

Article 21 : CONFIDENTIALITÉ

Les participants sont informés que les données personnelles recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné exclusivement à permettre la communication d'informations exclusivement liées à l'évènement par l'organisateur de celui-ci.

La Ligue de Normandie de Triathlon, responsable de ce traitement, s'engage à ne pas communiquer à des tiers les données personnelles ainsi collectées. Conformément à l'Ordonnance n° 2018-1125 du 12 décembre 2018 prise en application de l'article 32 de la loi n° 2018-493 du 20 juin 2018 relative à la protection des données personnelles et portant modification de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés et diverses dispositions concernant la protection des données à caractère personnel, chaque participant dispose d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition au traitement des données le concernant en justifiant de son identité auprès de l'Organisateur, en adressant un courrier à la Ligue de Normandie de Triathlon, à l'adresse du siège au moment de l'envoi de la demande.

La présente autorisation est valable pour la durée des droits d'auteurs à compter de la date de participation à l'épreuve.